



Association des médecins
omnipraticiens de Québec

2700, rue Jean Perrin, bur. 214
Québec (Qc) G2C 1S9
Tél.: (418) 843-8883 / Téléc.: (418) 843-7330
Courriel: amoq@bellnet.ca

« LES TOUTES DERNIÈRES NOUVELLES... »

2 pages incluant celle-ci

URGENT

**Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des
médecins de votre service, département, UMF,
GMF, Clinique ou CLSC**

« Les toutes dernières nouvelles... »

...du mercredi, 07 mai 2008

Feu vert au projet pilote du dossier santé électronique à Québec.

Conjointement avec la FMSQ, la FMOQ écrivait le 14 avril dernier à l'ensemble des 14 000 médecins de la province. Dans une première action commune depuis l'élection du Dr Louis Godin, nouveau président de la FMOQ, les deux fédérations mettaient en garde les médecins de s'engager individuellement dans cette première étape du déploiement du DSQ (Dossier de santé électronique du Québec) prévue pour la mi-mai, ici même, sur le territoire de Québec.

Depuis plus d'un an, des demandes répétées avaient été présentées au ministre Couillard afin d'asseoir les représentants du ministère et de notre fédération en vue de régler des questions aussi simple que les aspects légaux de la participation des médecins, ou la responsabilité de l'achat des équipements. Il était évident que ces aspects pour le ministère n'étaient pas discutables. De plus, au ministère, on entretenait la certitude que le DSQ serait tellement performant « que les médecins du Québec s'équiperont à leurs frais pour se connecter... »

La lettre du 14 avril ne pouvait être plus claire. Les Drs Godin et Barrette indiquent au ministre qu'il n'y aura pas de projet-pilote, et qu'en substance, la structure du DSQ ne pourra être complétée tant que les fondations ne seront pas sèches! La réaction fut des plus vives. Dès le 16 avril, une rencontre s'est tenue avec la sous-ministre Mme Verreault, et le 23 avril suivant, un protocole d'accord fut présenté aux fédérations.

En substance, ce protocole prévoit :

- de reconnaître le modèle d'entente de rémunération adapté aux commentaires de la FMOQ pour les médecins qui participeront à la première étape du projet pilote, soit 5 médecins,
- un comité conjoint FMOQ-MSSS pour proposer un nouveau modèle d'entente à l'automne, pour la phase deux, basé sur les constats de la première étape, et pour près de 50 médecins,
- de mettre en place un second comité conjoint afin de régler une fois pour toutes les aspects juridiques qui touchent les médecins qui participeront aux deux phases du projet pilote, mais aussi qui alimenteront plus tard le DSQ dans sa phase permanente, soit tous les médecins omnipraticiens et spécialistes de la province de Québec,
- enfin, entreprendre dès maintenant les négociations quant à la question des ressources nécessaires pour encadrer les médecins qui utiliseront le DSQ :
 - ✓ soit la formation et le temps nécessaire pour maîtriser et s'habiller à ce nouveau système informatique,
 - ✓ le temps nécessaire à long terme pour entrer les données ou en retirer les informations recherchées,
 - ✓ et enfin, la question de l'achat, de l'entretien, de l'assurance et du renouvellement des équipements.

En terminant, j'aimerais souligner l'engagement passionné du Dr André Fréchette et de son équipe de médecins de famille de la Clinique médicale St-Vallier (GMF) qui font preuve, encore une fois, d'initiative et de leadership. Après avoir participé au développement des tous premiers GMF, leur équipe s'impliquera activement aux deux premières phases du projet-pilote dans l'espoir de contribuer à rendre le DSQ au service des médecins, plutôt que l'inverse. Bravo

Michel Lafrenière MD, Président, Association des médecins Omnipraticiens de Québec